

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

OPTIGEST PATRIMOINE
ISIN (Part P) : FR0010733261

Société de gestion : OPTIGESTION

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

La gestion vise à obtenir une performance supérieure à l'indicateur de référence composé à 50% de l'indice MSCI All Country World Index (ACWI) en euros, dividendes nets réinvestis, et à 50% de l'indice FTSE WGBI All Maturities en euros, coupons nets réinvestis.

OPTIGEST PATRIMOINE est un FCP qui est géré de manière discrétionnaire avec une politique active d'allocation d'actifs investis en valeurs internationales.

Le portefeuille du FCP est investi :

- jusqu'à 100% de son actif net en OPCVM ou en UCITS ETF de droit français ou étranger qui ne peuvent investir plus de 10 % de leur actif en parts ou actions d'autres OPC ou fonds d'investissement,
- et jusqu'à 30% en FIA de droit français, en FIA établis dans d'autres Etats membres de l'UE et en fonds d'investissement mentionnés au R.214-25 et répondant aux conditions de l'article .214-13 du Co Monétaire et Financier.

Le portefeuille du FCP est exposé :

- de 0 à 70% en direct ou via des OPCVM, FIA ou fonds d'investissement, en actions françaises ou internationales de toutes tailles, tous secteurs et de toutes zones géographiques ; l'exposition aux petites capitalisations boursières n'excèdera pas 12% de l'actif net ;
- de 30% à 100%, en direct ou via des OPCVM, FIA ou fonds d'investissement, en obligations et autres titres de créances français et internationaux. La notation de ces produits est au minimum « Investment Grade » ou jugée équivalente par la société de gestion, les titres spéculatifs ou jugés équivalents par la société de gestion représentant un maximum de 20%. La répartition dette privée/dette publique est à la discrétion du gérant. Le fonds est géré dans une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt (variation du prix d'un emprunt en fonction de la variation de 1% des taux d'intérêt) comprise entre -5 et 10.

- En raison des circonstances et à titre de couverture, le fonds commun de placement pourra donc être investi à 100% de l'actif net en produits monétaires.

Le FCP peut être exposé, via des UCITS ETF, OPCVM ou FIA, aux obligations convertibles, à hauteur de 20% maximum de son actif net.

Le FCP peut être exposé, via des UCITS ETF, OPCVM ou FIA, aux marchés des métaux précieux, notamment l'or, à hauteur de 10% maximum de son actif net.

L'exposition aux pays émergents n'excèdera pas 30% de l'actif net du fonds

Le FCP est exposé au risque de change à hauteur de 100% de l'actif net.

Le FCP peut utiliser des instruments dérivés afin de couvrir le portefeuille aux risques actions, de taux et/ou de change. Le FCP n'a pas vocation à être surexposé.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque vendredi ouvré à Paris (J) avant 11 heures 30, auprès du dépositaire et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative (J).

La valeur liquidative est calculée chaque vendredi de bourse ouvré, ou si ce jour est un jour férié légal en France ou un jour de fermeture de la bourse de Paris, le jour ouvré précédent.

L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande chaque jour de calcul de la valeur liquidative, avant 11h30.

Le FCP réinvestit les sommes distribuables.

Recommandation : Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 3 ans.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible rendement potentiellement plus faible	1	2	3	4	5	6	7	A risque plus élevé rendement potentiellement plus élevé
---	---	---	---	---	---	---	---	---

L'OPCVM se situe actuellement au niveau « 4 » de l'indicateur synthétique de risque, du fait de son exposition à des actions internationales, notamment de petites et moyennes capitalisations, échangées sur des marchés dont les standards peuvent s'écarter de normes connues sur les marchés développés. Cette note trouve également son explication dans le fait que le fonds peut intervenir sur des titres de dettes dits spéculatifs.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque demeure inchangée, le classement de l'OPCVM étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

L'OPCVM peut également être exposé aux risques suivants qui ne sont pas adéquatement pris en compte par l'indicateur de risque ci-dessus :

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. L'OPCVM pourra être exposé au risque de contrepartie résultant de l'utilisation d'instruments financiers à terme conclus de gré à gré avec un établissement de crédit. L'OPCVM est donc exposé au risque que l'un de ces établissements de crédit ne puisse honorer ses engagements au titre de ces opérations. La valeur liquidative est susceptible de connaître une variation élevée du fait des instruments financiers qui composent son portefeuille. Ainsi, la

performance de l'OPCVM peut ne pas être conforme à ses objectifs. Ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP

Risque de crédit : Le risque de crédit peut s'avérer important lorsqu'une part significative des investissements est réalisée dans des titres de créances.

L'OPCVM peut être soumis au risque de défaut d'un émetteur, ce risque pouvant affecter une obligation individuellement, ou l'ensemble du portefeuille en cas de dégradation généralisée des spreads de crédit. Ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP

Risque de liquidité : Le risque de liquidité est lié aux investissements en actions de petites capitalisations, en titres dits de haut rendement et aux interventions sur les pays émergents :

Il traduit notamment, le risque de l'OPCVM à ne pas disposer des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements, notamment si le gestionnaire de l'OPCVM est dans l'incapacité de vendre rapidement ses positions dans des conditions satisfaisantes. Ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Risque en matière de durabilité : il s'agit du risque lié à un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement, et, à terme, sur la valeur nette d'inventaire du fonds.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des Investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	4,50% maximum
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, vous pouvez donc payer moins. Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année

Frais courants	2,51% de l'actif net
----------------	----------------------

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

Le pourcentage indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent clos au 31 décembre 2021.

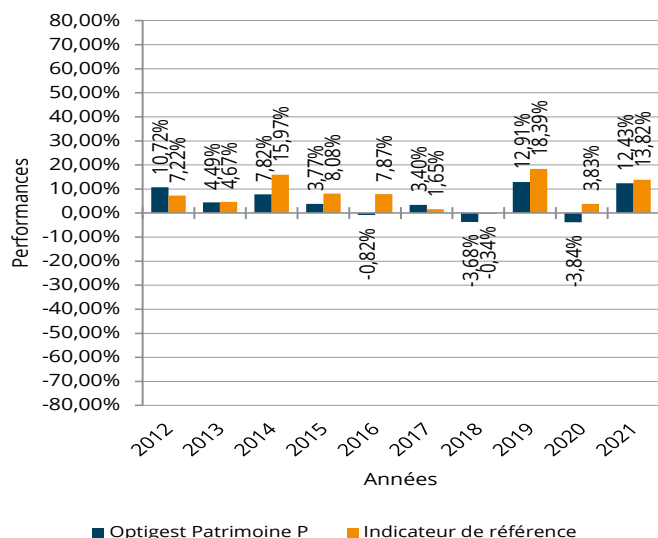
Les frais courants ne comprennent pas :

- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM.

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour chaque exercice, le rapport annuel de l'OPCVM donnera le montant exact des frais encourus et le présent document d'information clé pour l'investisseur sera mis à jour.

PERFORMANCES PASSES



Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Les parts P ont été créées le 21 juin 2001.

Les performances ont été calculées en EUR.

Jusqu'au 19 décembre 2011, l'OPCVM ne présentait aucun indicateur de référence. A compter de cette date, l'OPCVM a modifié sa stratégie d'investissement et son profil de risque et introduit l'indicateur de référence suivant : 50% de l'indice MSCI All Country World Index (ACWI) en euros, dividendes nets réinvestis, et à 50% de l'indice FTSE WGBI All Maturities coupons réinvestis en euros.

Depuis sa création et jusqu'au 31 octobre 2014, le fonds ne respectait pas les limites d'investissement et ratios réglementaires de dispersion des risques propres aux OPCVM relevant de la Directive Européenne 2009/65/CE

INFORMATIONS PRATIQUES

Nom du dépositaire : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL(CIC) - 6 avenue de Provence - 75009 PARIS

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'ensemble des catégories de parts : de plus amples informations sur l'OPCVM, copie de son prospectus, de son dernier rapport annuel et de tout document semestriel ultérieur, rédigés en français, et les modalités de souscription et rachat, sont disponibles gratuitement auprès de OPTIGESTION - 39, avenue Pierre 1er de Serbie - 75008 PARIS, ainsi que par Email : cpages@optigestion.com.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : la valeur liquidative ainsi que les détails de la politique de rémunération sont tenus à disposition par OPTIGESTION. Ils sont communiqués à toute personne qui en fait la demande.

Fiscalité : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts d'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel. Nous attirons votre attention sur le fait que la législation fiscale de l'État

membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de OPTIGESTION ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Catégories de parts : cet OPCVM est constitué d'autres types de parts.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

OPTIGESTION est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 14/02/2022.

Le fonds se qualifie comme un produit financier répondant de l'article 6 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR).

Le fonds n'intègre pas de facteurs de durabilité dans son processus d'investissement car ces facteurs n'ont pas été jugés pertinents dans le cadre de la stratégie d'investissement du fonds.